

Image not found or type unknown



mail non arrivé au destinataire

Par **ph1lippe**, le **13/12/2023 à 18:38**

bonjour

j'ai rédigé un courriel et posté celui ci mais j'ai oublié une lettre dans l'adresse mail du correspondant et le mail n'a pas été délivré

je ne m'en suis aperçu que plusieurs jours apres

dommage il y avait une date butoir avec conséquences pécuniaires à la clé.

j'ai prouvé ma bonne fois en envoyant par la suite, et à la bonne adresse, une copie écran du courriel qui n'a pas abouti pour montrer que mon intention était bien de l'envoyer en temps et en heure .

seulement le commerçant reste sur ses postions et ne veut pas me rembourser (voyage, 1500.00 quand meme !)

il parait que, meme si une adresse mail est erronée, elle passe dans les logs du serveur de mails du destinataire?? et donc si c'est vrai puis je exiger au commerçant de demander au service informatique qui gère son serveur de regarder de plus pres?

si non quel recours?

merci

Par **Visiteur**, le **13/12/2023 à 18:55**

Bonjour,

Bah non. L'erreur est de votre fait, vous n'avez pas de recours.

Demandez un geste commercial.

comme sur l'autre forum.

Par **youris**, le 13/12/2023 à 19:08

bonjour,

en principe, vous recevez une information lorsque votre mail n' a pas pu être distribué, pour adresse incorrecte, à son destinataire, donc vous avez du avoir cette information.

salutations

Par **Pierrepauljean**, le 13/12/2023 à 19:41

bonjour

vous ne recevez un mail que si l'adresse courriel n'existe pas

Par **ph1lippe**, le 13/12/2023 à 20:08

merci

pour yapadequoi



il y a tellement de réponses diverses ailleurs qu'on peut rester interrogatif

merci t de meme

Par **Visiteur**, le 13/12/2023 à 20:11

Faut faire le tri !

Pour quelle raison un informaticien irait-il faire des recherches dans ses serveurs ? Surtout que vous ne savez même pas par quels serveurs le mail est passé ? A-t-il été bloqué sur VOTRE serveur de messagerie ? ou a-t-il été envoyé à un destinataire existant mais pas le bon ? etc...

Non votre question technique n'en est pas une, il n'y a pas de recours juridique.

Par **ph1lippe**, le **13/12/2023** à **20:21**

oui ok seul possibilité recours commercial

tout le monde dans l'agence etait au courant le jour J où ce mail est parti à "la trappe" puisque je leur ai téléphoné pour annoncer l'annulation et leur dire que je faisais partir un mail , on m'a meme proposé et chiffré un autre plan de voyage en me disant que lorsque je serai remboursé par l'assurance je pourrai re contracter chez eux

et puis quand je me suis aperçu de la "coquille" alors là autre musique l'assurance va vous rembourser 75 pct.... mais le reste ..."on a pas été informés en temps voulu"en plus frais de dossier d' annulation 500e

bilan des courses 2000.00e.... mauvaise volonté que j'apparente à du vol

Par **Visiteur**, le **13/12/2023** à **20:56**

Quand l'enjeu est si élevé, doubler le mail d'un courrier RAR est une sage précaution.